

L'Écho de Paris

I. L'Écho de Paris. 1884-06-01.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.

L'ÉCHO DE PARIS

AURELIEN SCHOLL
REDACTEUR EN CHEF

N. 82

DIMANCHE 1^{er} JUIN 1884

N. 82

VALENTIN SIMOND
DIRECTEUR

REDACTION et ADMINISTRATION, 8, rue DROUOT, PARIS

10 CENT. LE NUMÉRO : PARIS ET DÉPARTEMENTS

ABONNEMENTS : Trois mois, 10 francs. — Six mois, 19 francs. — Un an, 38 francs

Adresser lettres et Mandats au Directeur de la Société Fermière de Journaux quotidiens

10 CENT. LE NUMÉRO : PARIS ET DÉPARTEMENTS

ANNONCES : Chez MM. CH. LAGRANGE, CARV et C^e, place de la Bourse, 6, et à l'Administration du Journal

Voir, à la quatrième page, la Bourse et les Nouvelles de la dernière heure.

Lire à la deuxième page la Pretantaine, roman de GEORGES DUVAL.

SOMMAIRE

PROPOS D'AMOUR. — Armand Silvestre.
LES PROPOS DU BOULEVARD. — Ver-Luisant.
INFORMATIONS.
LA POLICE SECRÈTE PRUSSienne. — Marc de Val-leys.
SÉNAT.
EXTÉRIEUR. — A. Saissy.
LE SPORT QUOTIDIEN. — Clubman.
LES CAUSES CÉLÈBRES. — A. Fouquier.
COURRIER JUDICIAIRE. — La Barre.
FAITS DIVERS.
FÊTES DES ENVIRONS DE PARIS.
COURRIER DES THÉÂTRES. — Maurice Lefèvre.
ÉVÉNEMENTS. — LES SEIGNEURS RONDOI. — Guy de Maupassant.
LA PRÉTANTAINE. — G. Duval.

PROPOS D'AMOUR

« Je sais des gens qui donneraient volontiers toute leur fortune à une femme pour être sûr s'être aimés pour eux-mêmes. » Cette pensée d'un moraliste contemporain est d'une observation pleine de finesse. Les gens qui se ruinent pour leurs maîtresses n'ont plaisir qu'à parler du désintéressement de celles-ci. Les messieurs de province surtout ne tarissent pas sur la gratuité de leurs bonnes fortunes à Paris. J'ai un ami de mon âge et moins conservé que moi, avoué dans le *Sois-nous* et qui vient tous les mois jeter une gourme qui ne doit guère l'incommoder aux pieds d'un des jolis contras de nos scènes d'opéra (cent cinquante francs par mois, sans leu et avec un dédit de cent mille francs). Je ne puis le rencontrer sans qu'il me dise : Une seule chose me gêne avec cette fille délicieuse. C'est qu'il m'est impossible de rien lui faire accepter. J'ai toujours envie de lui répondre : — Laisse-moi faire et je m'en charge. Mais il est si heureux de la pensée qu'il me suppose : A-t-il de la chance, ce Cascaurille ! dois-je me dire à son avis. Et je respecte ce mauvais sentiment. Car le métier d'ami serait trop simple si on n'y trouvait que des héroïsmes à encourager. D'ailleurs, ils se nomment légion ceux qui sont pétris de la même farine et ont cette petite vanité bête de passer pour traités comme les garçons coiffeurs. Quelques-uns sont purement naïfs qui croient, en effet, que le don de leur propre personne suffit, opinion également satisfaisante pour leur amour-propre et leurs instincts d'économie.

M. Benoit était de ceux-là.

FEUILLETON DE L'ÉCHO DE PARIS

LES SŒURS RONDOLI

PAR GUY DE MAUPASSANT

I (Suite)

Le parfum des oranges devenait plus pénétrant; on le respirait avec ivresse en élargissant les pommuns pour le boire profondément. Quelque chose de doux, de délicieux, de divin semblait flotter dans l'air embaumé.

Et, tout d'un coup, j'aperçus sous les arbres, le long de la voie, dans l'ombre toute noire maintenant, quel que chose comme une pluie d'étoiles. On eût dit des gouttes de lumière sautillant, voletant, jouant et courant dans les feuilles, des petits astres tombés du ciel pour faire une partie de la terre. C'étaient des étoiles, ces petites mouches ardentes, dansant dans l'air parfumé un étrange ballet de feu.

Une d'elles, par hasard, entra dans notre wagon et se mit à vagabonder, jetant sa lueur intermittente, éteinte aussitôt qu'allumée.

Je couvris d'un voile bleu notre quinquet, et je regardai la mouche fantaisie que aller, venir, selon les caprices de son vol enflammé. Elle se posa, tout à coup, dans les cheveux noirs de notre voisine assoupie après dîner. Et Paul demeura en extase, les yeux fixés sur ce point brillant qui scintillait, comme un bijou vivant sur le front de la femme endormie.

L'Italienne se réveilla vers dix heures trois quarts, portant toujours dans sa coiffure la petite bête allumée. Je dis, en la voyant remuer : « Nous arrivons à Gènes, madame ; elle murmura, sans me répondre, comme obsédée par une pensée fixe et gênante : « Qu'est-ce que je vais faire maintenant ? »

Puis tout d'un coup elle me demanda : « Voulez-vous que je vienne avec vous ? » Je demeurai tellement stupéfait que je ne comprenais pas : « Comment, avec nous ? que voulez-vous dire ? »

Elle répéta, d'un air de plus en plus furieux : « Voulez-vous que j'aille avec vous tout de suite ? »

— Je veux bien, moi, mais où désirez-vous aller ? Ou voulez-vous que je vous conduise ?

Elle haussa les épaules avec une indifférence souveraine.

— Où vous voudrez ? Ça m'est égal. Elle répéta deux fois *Che mi fa*.

dus pour les dames), fort occupé du sexe à qui nous devons Marion Delorme et, plus haut, dans l'antiquité, Mlle Cora Pearl. C'était un homme considérable dans son endroit et très désolé de ne pas être de noblesse, ne frayant guère, par goût, qu'avec les gentilshommes. Il en partageait toutes les idées, ce qui est tout naturel chez un Montmorency, mais tout à fait méritoire chez un vilain. J'en connais cependant de ces roturiers héroïques qui regrettent le bon temps des corvées et repoussent avec mépris, comme on ferait d'un protêt, la signification des droits de l'homme. Bravo, mes compagnons ! Au fond vous êtes des sages qui avez remarqué que la bourgeoisie contemporaine avait des imperfections supérieures à celles des familles croisées et ne savait pas les envelopper des mêmes dehors de bonne compagnie. Je l'approuve ce Benoit qui n'aimait à vendre son vin qu'aux gens de naissance, et était tout glorieux de s'en rapprocher en rédigeant des factures à leur adresse. Il avait des « monsieur le comte » et des « monsieur le baron ! » plein la bouche, ce qui est moins gênant qu'un râtelier. Il chesnelonnait avec délices dans son arrondissement. Son rêve était depuis longtemps d'acheter une baronnie. Mais le prendrait-on au sérieux dans les châteaux ? Son père qui était aussi un vieux serin, avait jadis sauté beaucoup d'égrégés ; mais on ne l'en avait pas moins connu simple aubergiste. Non ! il était plus sage de demeurer tel quel décidément. Mais M. Benoit n'en portait pas moins des fleurs de lys à sa chemise et à son doigt une lourde bague avec une sorte de blason de son invention et cette inscription latine : *Una fides !* et au-dessous : *sanctus Ludovicus !* En voyage, ça faisait illusion et les voisins ne manquaient pas de se dire : Voilà un gailard grand ami du trône et de l'autel à qui il ne ferait pas bon offrir les palmes académiques.

III

Mme de Saint-Bigoudi n'avait pas eu les mêmes délicatesses. Bien que descendant des Giffard par son père et de Montmartre par sa mère qui y était concierge, elle avait pris hardiment la particule et une couronne de duchesse s'était sur son linge fin. Elle appartenait au faubourg Saint-Germain qui commence boulevard des Italiens et finit place Pigalle, à l'ombre des séculaires hôtels du Rat-Mort et de la Nouvelle-Athènes. M. Benoit, qui venait faire des farces à Paris (ô les menus farces !) lui avait été présenté dans le demi-monde où l'on s'ennuie. J'entends celui où l'on se croit encore obligé à quelques façons. Le diable soit des cérémonies en compagnie pareille ! Mais M. Benoit n'en était pas à ces fineses. Le grand nom de la dame le charma tout d'abord. Une heure après, son petit roman était fait dans sa tête. Une fille de grâce douce, orpheline sans doute, qui sait ! Mal surveillée par une institutrice laïque ; puis veuve probablement, veuve toute jeune d'un Saint-Bigoudi prématurément enlevé. Des questions d'intérêt l'avaient séparée de la famille de son mari qui avait voulu la dépolluer. Et voilà ! Elle fréquentait, sans s'en douter, une société indigne d'elle. Le lys de Saaron dans le fumier d'Ennius. Et son imagination allait, allait. Le joli boniment qu'elle lui eût fait certainement s'ils eussent été seuls une heure, son esprit le présentait, le devinait, l'improvisait.

Certains mensonges sont si bien faits pour certaines naïvetés qu'ils s'y installent d'eux-mêmes comme une bille roule dans son trou. M. Benoit se sentait tout ému de cette vie aventureuse dont on ne lui avait pas conté le premier mot. Des protections infinies et des dévouements superbes lui montaient au cœur pour cette déclassée. On ne le trompait pas, lui ! Il vous flairait un Rohan à trois lieues de distance. Mme de Saint-Bigoudi comprenait que cet homme lui voulait du bien, et, comme l'air du temps lui servait tout au plus d'apérif, elle accepta qu'il la reconduisit à minuit chez elle. Mais quand, à sa porte, M. Benoit se retira après un salut respectueux et en lui demandant la permission de lui faire une visite le lendemain, dans l'après-midi, elle pensa : Qu'est-ce qu'il a donc ?

IV

M. Benoit fut exact. J'oserai dire qu'il était sur son trente et un, puisqu'il est admis que ce nombre fatidique symbolise le summum de la toilette. Pourquoi trente et un ? Pourquoi pas soixante-neuf ? Caprice de langage. Je n'en sais pas plus long que vous. Mais il est certain que le malentendu s'accrochait entre la pimpante Parisienne et le chevaleresque Champignollais. Mme Saint-Bigoudi était, elle, en peignoir rose. Il était visible qu'elle ne portait pas de cette de maille en dessous, comme les méchants souverains qui ont toujours peur du poignard des libérateurs populaires. Cette armure secrète était heureusement remplacée par les hauts-reliques trahissant la souplesse des peluches encadrées d'une mousse de dentelle. Les cheveux ramassés sur sa nuque n'attendaient que la chute d'une épingle pour s'abatre, ruisselants et lourds, sur ses épaules. Un grand air de langueur baignait toute sa personne.

Elle était irrésistible et M. Benoit fort troublé. Il n'y avait pas à dire. C'était une aventure de haute volée que la sienne. Une maîtresse dans la noblesse ! Une Saint-Bigoudi humanisant pour lui ! Il ne s'agissait plus des vulgaires conquêtes d'un cadeau en la consécration. Il n'avait pas même osé apporter un bouquet de violettes de deux sous. Il est des femmes pour qui l'offre d'une fleur payée elle-même est déjà une insulte.

Tout autre était la méditation de l'adorée. — Qu'est-ce que cet animal attend ? pensait-elle. Il est peut-être moins riche qu'il n'en a l'air et me croit plus exigeante que je ne le suis. Comment rompre la glace et le mettre à son aise ?

« Le silence était, en effet, mortel. Tout à coup, les yeux de madame de Saint-Bigoudi se portèrent sur la baguette de M. Benoit.

— *Una fides ! sanctus Ludovicus !* fit-elle lentement, en épelant et en retenant la grosse main campagnarde du viticulteur à ses deux belles mains blanches. Qu'est-ce que cela veut dire ?

Avec un sourire de fatuité gracieuse, M. Benoit traduisit : Une seule foi ! saint Louis.

— Ah ! une seule foi ! reprit en mûnant la pécheresse, avec un petit air malin.

— C'était la devise de mes aïeux, poursuivait M. Benoit avec une solennité douce.

— Pauvres gens ! ne put s'empêcher

— Mais, c'est que nous allons à l'hôtel. Elle dit du ton le plus mystérieux : « Eh bien, allons à l'hôtel. » Je me tournai vers Paul, et je prononçai : « Elle demande si nous voulons qu'elle vienne avec nous. » La surprise affolée de mon ami me fit reprendre mon sang-froid. Il balbutia : — Avec nous ? où ça ? Pourquoi ? Comment ? — Je n'en sais rien, moi. Elle vient de me faire cette étrange proposition du ton le plus irrité. J'ai répondu que nous allions à l'hôtel ; elle a répliqué : Eh bien, allons à l'hôtel ! Elle ne doit pas avoir le sou. C'est égal, elle a une singulière manière de faire connaissance.

Paul, agité et frémissant s'écria : « Mais certes oui, je veux bien, dis-lui que nous l'emmenons où il lui plaira. » Puis il hésita une seconde et reprit d'une voix inquiète : — Seulement, il faudrait savoir avec qui elle vient ? Est-ce avec toi ou avec moi ?

Je me tournai vers l'Italienne qui ne semblait pas nous écouter, retombée dans sa complète insouciance. et je lui dis : « Nous serons très heureux, madame, de vous emmener avec nous. Seulement, mon ami désirerait savoir si c'est mon bras ou le sien que vous voulez prendre comme appui. »

Elle ouvrit sur moi ses grands yeux noirs et répondit avec une vague surprise : *Che mi fa.*

Je m'expliquai : « On appelle en Italie, je crois, l'ami qui prend soin de tous les

d'ajouter l'excellente personne en jetant ses deux bras autour du cou de M. Benoit qui pensa, charmé : O la grand-âme qu'enthousiasme l'immortelle devise des Fidélités !

ARMAND SILVESTRE.

LES PROPOS DU BOULEVARD

LA POLITIQUE

M. Jules Simon a raison contre M. Jules Simon : le philosophe qui réclamait le divorce dans sa *Liberté civile* bat le chrétien qui réclame à la tribune l'indissolubilité du mariage.

Le Sénat a voté l'abrogation de la loi de 1816. Majorité de 160 voix contre 118. Justice sociale. La morale est vengée. La logique reprend ses droits.

La morale ! Au nom du dogme, une chambre anti-française la foula aux pieds, il y a tantôt soixante-dix ans : la dignité du mariage fut sacrifiée aux vœux misérables d'un cléricisme honteux ; le législateur de 1816, affolé de haine contre la Révolution, menait à la nature humaine, profana l'amour et avilit la famille. Un sophisme détestable eut raison des saines doctrines de la liberté : une fois de plus, l'homme se ruait à la servitude.

On sait l'histoire : des hontes et des larmes, le scandale de la famille corrompue, la dérision du mariage, raillé, conspué, mais inébranlablement indissoluble ; l'histoire de soixante-huit ans. Il fallait toute l'énergie du caractère national pour résister à cette effroyable dissolution.

Du moins, la Chambre introuvable avait-elle été logique. Elle imposait à la France de Descartes et de Voltaire le foug d'un dogme d'Etat ; elle devait donc fatalement proclamer l'indissolubilité du mariage, la loi barbare du dogme religieux.

Mais que penser de ce législateur pusillanime de la monarchie constitutionnelle qui, d'un trait, raya de la loi l'article de la religion d'Etat, et n'osa pas jeter au feu la loi sclératée de 1816 ! Hypocrisie sans précédent ! On donnait la liberté du culte, et l'on maintenait les chaînes du mariage !

Il appartenait à la République de rentrer dans la logique du droit humain. Le vote du Sénat est un acte de haute raison politique. Il est la première revanche de la conscience publique.

PISON.

Hier matin, à onze heures et demie, le président de la République a reçu, au palais de l'Élysée, la visite officielle de M. Rafael Zaldívar, président de la République du Salvador, qui était accompagné de son ministre, M. Torres Caicedo, et de tout le personnel de la légation. Le poste de l'Élysée a rendu les honneurs militaires au président du Salvador.

M. Grévy était entouré de sa maison civile et militaire.

L'entretien, qui a été des plus cordiales, a duré une demi-heure.

Dans l'après-midi, le président de la République a rendu sa visite au président du Salvador.

Le ministre de l'intérieur a reçu hier matin une délégation des chambres syndicales, qui est venu le remercier de la façon dont il a soutenu devant le Sénat les intérêts des sociétés professionnelles. Puis elle a invité M. Waldeck-Rousseau

à un banquet qui sera donné le 13 juillet.

Le président du conseil et Mme Jules Ferry donneront jeudi prochain, 5 juin, un grand bal dans les salons et jardins du ministère des affaires étrangères.

Les journaux monarchistes publient ce matin la nouvelle suivante :

« Mme la comtesse de Chambord, qui avait quitté Goritz dans un état de santé relativement satisfaisant, a éprouvé, en wagon, un malaise des plus graves.

« Sa santé, depuis lors, loin de se rétablir, a inspiré les plus vives inquiétudes. Madame n'a pas quitté le lit et s'est trouvée si souffrante qu'elle n'a pu même recevoir, pendant quelques jours, la visite de ses plus proches parents.

Hier, grand dîner à l'Union, en l'honneur de S. A. R. le prince de Galles, qui avait à sa droite le duc de Rivière, président du cercle, et à sa gauche le duc de Bisaccia.

Le bal de Mme la comtesse de la Ferronays est remis au 7 juin. Bal intime.

Mardi prochain, grand bal chez la duchesse de Pomar, rue de l'Université.

Le prince Roland Bonaparte fait démentir dans une lettre adressée au *Figaro* la nouvelle donnée au sujet d'une pension faite par lui à son cousin Victor.

Une récompense honorable est promise à l'heureux mortel qui découvrir le nom de l'entrepreneur du fils insoumis de Plon-Plon.

Le conseil de préfecture a rendu hier l'arrêté suivant, qui annule l'élection au conseil municipal de M. Georges Berry, candidat royaliste dans le quartier de la Chaussée-d'Antin.

Les attendus de cette décision sont des plus curieux :

La veille même de l'élection, le comité patronant la candidature du sieur Berry a fait placarder de nombreuses affiches qui contenaient les noms des 435 personnes recommandant la candidature du sieur Berry aux électeurs du quartier ; ces affiches, qui portent le visa de candidatus, renferment un grand nombre d'annonciations fausses ou erronées ;

Qu'ainsi on y voit figurer 44 personnes, lesquelles n'ont pu être retrouvées aux adresses et numéros indiqués et dont, même après rectification, 17 au moins sont complètement inconnues ; que 14 personnes portées sur ces affiches comme exerçant les professions de rentier, d'employé, de géant, exercent en réalité la profession de concierge ;

Qu'ainsi parmi ces derniers figure un sieur Delcourt, qualifié rentier, demeurant rue de la Chaussée-d'Antin, 51, lequel est précisément le concierge de la maison indiquée par le sieur Berry comme étant son nouveau domicile dans le quartier ; que d'ailleurs le sieur Delcourt est citoyen belge, et comme tel n'est pas électeur ;

Il n'y a pas de déshonneur, même pour un candidat monarchique, d'être patronné par les pipelets de son quartier. Ces ouvriers de portes sont électeurs comme les plus illustres descendants des croisés. Mais pourquoi rougir de cet utile patronage et baptiser jésuitiquement de rentiers les tireurs de cordons ?

Platier inutile de conseil de préfecture a cassé l'élection de M. Georges Berry après avoir entendu la spirituelle plaidoirie de M. Michel Pelletier, avocat de M. Ratier.

Le Conseil d'Etat vient d'être saisi du

projet de règlement pour la distribution des secours à domicile dans Paris.

Ce règlement consacre plusieurs innovations ou améliorations. Les plus importantes sont relatives à la répartition plus équitable des secours entre les vingt arrondissements, au recrutement des médecins de bureaux de bienfaisance, qui désormais seraient nommés au concours au lieu d'être élus, comme aujourd'hui, par leurs confrères ; à la laïcisation des maisons de secours actuellement dirigées par les sœurs.

Le Conseil d'Etat examinera ce projet avant la fin de l'année, de telle sorte qu'il pourra être appliqué dès le 1^{er} janvier prochain.

L'Exposition canine des Tuileries obtient décidément un très grand succès.

La journée d'hier a été particulièrement brillante.

Nous avons reconnu : princesse de Metternich, vicomtesse Grefluch, duchesse d'Uzès, Victor Bonaparte, le marquis de La Valette ; M. Arthur Meyer, vicomte de Beauchamp, maréchal de Mac-Mahon et duchesse de Magenta, comte de Rochebrune, marquis de la Chevalerie, comte et comtesse de Blanzay, Jallais des Groges, vicomtesse de Vesins, M. et Mme Pin, duchesse de Persigny.

La foule charmante des visiteuses se pressait autour du box de *Deko-San* et de *Tamacan*, un couple japonais primé, appartenant à Mme la duchesse de Persigny, des *english hand lacerach sellers* — à M. Arthur de Rothschild, qui ont d'ailleurs obtenu le premier prix dans la classe des épagnouls anglais.

On remarquait aussi beaucoup une charmante Toy-Terrier, appelée Misette, appartenant à M. Thill. On trouvait que le jury s'était montré plus que sévère en n'accordant pas de médaille pour cette catégorie et que la chienne de M. Thill méritait mieux qu'une mention.

Aujourd'hui samedi, concours de trompes à 8 h. 1/2. On jouera les fanfares suivantes : *Le Loup*. — *La Carayon-Latour*. — *La Champagneverrier*. — *La Bois-Boudran*. — *La Loge de Raboué*. — *La Kargewegewitch*. — *Le Rendez-vous des Fougères*. — *La Comptagne*. — *La du Quart*. — *Souvenirs et la Trigaudière*.

Hier à eu lieu, au restaurant Voisin, le 29^e dîner de la *Cadichonne*. La réunion a été très gaie et s'est prolongée assez tard. Étaient présents : MM. Aurélien Scholl, baron de Vaux, Delboy, Pierre Laffitte, Maxime Lalanne, Dumilâtre, Gaston Guignard, Cautelle Mendès, colonel Oliveux, Chaumet, Eugène Crosti, Bon, Raynal, Finol, Camille Debans, etc.

Dîner exquis. Gasconnades de premier choix.

Félicitations adressées au baron de Vaux, pour son beau livre *Les deuis célèbres*, qui vient de paraître chez Rouvray et Blond.

Une tournée de Roderer pour fêter la médaille décernée à Gaston Guignard par le jury de peinture.

La deuxième fête fédérale de l'Union des Sociétés de gymnastique de France sera célébrée à Amiens le 1^{er} et le 2^e juin prochain, sous la présidence du ministre de l'intérieur, M. Waldeck-Rousseau. Ces fêtes, toujours belles et patriotiques, seront suivies d'un banquet.

Pour le deuxième anniversaire de la mort de Garibaldi, lundi 2 juin, à huit heures et demie, une solennité commémorative aura lieu dans la salle du Grand Orient, 16, rue Cadet.

L'assemblée générale des artistes indé

suivi pas à pas par les porteurs de colis. Paul enfin revint, avec un visage aussi maussade que celui de ma compagne : « C'est fat, dit-il, on nous accepte, mais il n'y a que deux chambres. Tu t'arranges comme tu pourras. » Et je le suivis, honteux d'entrer là en cette compagnie suspecte.

Nous avions deux chambres, en effet, séparées par un petit salon. Je priai qu'on nous apportât un souper froid ; puis je me tournai, un peu perplexe, vers l'Italienne : — Nous n'avons pu nous procurer que deux chambres, madame. Vous choisirez celle que vous voudrez.

Elle répondit par son éternel « Che mi fa ». Alors je pris, par terre, sa petite caisse de bois noir, une vraie malle de domestique, et je la portai dans l'appartement de droite que je choisis pour elle... pour nous. Une main française avait écrit sur un carré de papier collé « mademoiselle Francesca Rondoli, Gènes. »

Je demandai : « Vous vous appelez Francesca ? »

« Elle fit « oui » de la tête sans répondre.

Je repris : « Nous allons souper tout à l'heure. En attendant, vous avez peut-être envie de faire votre toilette ? »

(A suivre.)

pendants a décidé que la gratuité du jeudi serait supprimée et qu'il serait perçu un droit d'entrée de cinquante centimes.

NOUVELLES A LA MAIN

Un de nos amis était invité à dîner dans une maison où l'amphitryon ménageait à ses hôtes une cruelle surprise: la lecture, au dessert, d'un livret d'opéra sans musique.

La maîtresse du logis lui fait avancer un fauteuil et lui dit: — Vous serez mieux là pour écouter. — Permettez, dit l'invité, j'ai le pressentiment que cela doit être ennuyeux à dormir debout. Je vais essayer.

On sait que, par 154 voix contre 114 sur 268 votants, le Sénat a adopté hier l'article 1er du contre-projet de MM. Griffe et autres sénateurs à la proposition de loi tendant à rétablir le divorce.

INFORMATIONS POLITIQUES

On sait que, par 154 voix contre 114 sur 268 votants, le Sénat a adopté hier l'article 1er du contre-projet de MM. Griffe et autres sénateurs à la proposition de loi tendant à rétablir le divorce.

LA POLICE SECRETE PRUSSIENNE

Ceci est un livre sérieux et documentaire, et ce n'est un plaisir que d'en extraire quelques passages utiles et fort curieux. M. Victor Tissot a puisé aux meilleures sources les renseignements et les pièces probantes qui sont la base de l'ouvrage; les noms, les dates, les faits historiques abondent. Il prend la police de Berlin depuis la Révolution de février pour ne la quitter qu'en 1875 avec Mme de Kaula. Et il énumère, il étudie, il commente les moindres faits avec une ironie un peu voilée. Les pages relatives à la police prussienne à Versailles fourmillent de révélations imprévues, et la critique y apparaît souvent sous une forme très digne et pleine de bon sens.

FEUILLETON DE L'ECHO DE PARIS

LA PRETANTAINE PAR GEORGES DUVAL III La passion de M. Chavenay Un mois s'était passé. La duchesse relevait du couché, désabusée de l'espoir qu'elle avait conçu de rentrer en possession de son mari dont les rares moments sacrifiés à la famille, étaient, il faut le dire, uniquement consacrés à l'enfant qu'il adorait et qu'il avait métaphoriquement appelé Désiré. La solitude continuait à régner dans l'hôtel. L'existence que s'était créée la duchesse n'était pas faite pour attirer les mondaines avec lesquelles elle avait brusquement rompu, et dont la vie s'écoulait, le matin au Bois, l'après-midi en visites, dans les magasins de nouveautés, chez les couturiers, le soir au théâtre ou au bal. Le moyen, dans de telles conditions, de trouver le temps d'aller présenter ses amitiés à une femme volontairement recon-

(comte de). Brosson (de). Brémont d'Arns (général marquis de). Broglie (duc de). Brun (Lucien). Brunet (Joseph). Buisson (Général). Canrobert (maréchal). Carroy-Labrousse (Joseph de). Carné (marquis de). Chadois (colonel de). Champagny (vicomte Henri de). Chantemerle (de). Chartron (Edouard). Chesnelong. Clément (Léon). Corne. Cornier (comte de). Cornulier-Lacinière (comte de). Dauphin. Delbail. Delsoi, Denormandie. Dieudé-Delley. Douhet (comte de). Dubouy-Fresney (général). Du Chaffaut (comte) Dufréne. Dumon. Dupuy-de-Lôme. Espivent de Villeboisnet (général comte). Faye. Fourchier (amiral). Fournier (Henry) (Chev.). Fournier (André-et-Léon). Fourton (de). Frenaud. Galloni d'Istria. Garrisson. Gaudineau. Gavardie (de). Gouin. Grandperret. Halna de Freytag (amiral). Joubin. Kolb-Bernard. Krantz. Lacave-Laplagne. La Caze (Louis). Ladmiraux (général de). Lajaille (général comte de). Lambert de Sainte-Croix. Larentiey (baron de). La Sicotière (de). Lavignani (de). Le Guay (baron). Le Guen. Lemoal (Baron). Lisot. Longpré (vicomte de). Malleville (marquis de). Martenot. Masset de du Bies. Mayran. Merlin (Charles). Méro (comte de). Michel. Monneray (comte de la). Montaignac (amiral marquis de). Pajot. Parisot (de). Paulmier. Pélissier (général). Piétri. Poriquet. Pouyer-Quertier. Raismes (de). Ravignan (baron de). Robert (général). Roy de Lonlay. Saint-Vallier (comte de). Saisy (Hervé de). Simon (Jules). Soubigou. Tailhand. Taisseranc de Bort. Testelin. Thery. Tréveneuc (comte de). Tréville (comte de). Tribert. Vallès (Oscar de). Viellard-Migeon. Voisins-Lavorniers (de). Wolfon.

N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE : MM. Cazot (Jules). Chabron (général de). Dupré. Faidherbe (général). Hébrard (Jacques). Jaurès (amiral). Le Royer. Luro. Meunier (colonel). Pons. Robert de Massy. Rozière (de). Vast-Vimeux (baron).

ABSENTS PAR CONGÉ : MM. Combes. Fouché de Careil. Washington.

LA SÉNAT

La séance s'ouvre à trois heures, sous la présidence de M. Le Royer.

On reprend la suite du divorce. C'est au rapporteur, M. Emile Labiche, qu'incombe la mission d'auteurs facile de réfuter M. Allou.

Il se place nettement sur le terrain du retour au code civil. Examinant la question des enfants, il conclut que les arguments de MM. Allou et Simon n'ont aucun poids pour une brutale interdiction du divorce.

M. Labiche relève spirituellement les arguments de M. Jules Simon. Jamais, dit-il, je n'ai été professeur de morale, mais je souffre de voir qu'on a calomnié la femme française à cette tribune.

La gauche applaudit à tout rompre. Le discours de M. Labiche produit une excellente impression sur l'esprit du Sénat.

L'orateur insiste particulièrement sur la comparaison faite entre la France et les nations étrangères. Refuser le divorce à la France, c'est avouer que par tempérament la France ne peut supporter une institution que la Belgique, la Suisse, la Hollande, l'Allemagne, se sont données. Et bien on calomnie la France. Le divorce peut s'établir en France et y rendre d'immenses services. Il faut donc admettre le principe du divorce et passer à la discussion des articles.

Ce discours produit une grande sensation et l'on sent comme un revirement dans la haute assemblée. Aux applaudissements de la droite, M. de Malleville rappelle qu'en 1848 une proposition de rétablissement du divorce fut aussitôt retirée de l'ordre du jour. Mais la clôture de la discussion générale est prononcée.

Aujourd'hui apparaît à la tribune l'un des derniers adversaires du divorce, le comte de Paris. On l'écoute peu et le Sénat décide, après le discours, de mettre en discussion le contre-projet de MM. Griffe et Salneuve.

M. Eymard-Duverney combat la rédaction de l'article 1er du contre-projet, qui lui paraît trop obscur.

M. Labiche explique que l'accord général s'est fait entre le gouvernement, la commission et les partisans du divorce, sur la rédaction de l'article du contre-projet Griffe.

M. le président met aux voix le paragraphe 1er de l'article 1er du contre-projet Griffe, portant abrogation de la loi de 1816 contre le divorce.

M. de Raynal, qui habitait la même maison que M. de Moïke, tenait une sorte de journal des événements avec un véritable plaisir sous ses yeux. Le carnet dans lequel il écrivait ses notes fut découvert par un agent secret; aussitôt une accusation d'espionnage et de connivence avec l'ennemi fut dressée contre le jeune magistrat.

M. Harel se trouva impliqué dans cette affaire parce que, malgré les tentatives doucereuses du lieutenant de police Zernicki et les apostrophes brutales de M. Stiéber, il se refusa à donner des renseignements qui auraient pu charger son ami et collègue.

La situation de ces deux jeunes gens, très aimé et très aimé, avait provoqué de nombreuses interventions et interpellations. Stiéber recevait les pétitionnaires avec des railleries cruelles: — Ce pauvre M. de Raynal, disait-il en soupirant, il aura une balle dans le front; c'est malheureux, il faut un exemple, et pourtant je le regretterai! J'ai lu son journal; il me plaît beaucoup, ce jeune homme; s'il en réchappe, je lui donnerais volontiers une de mes filles en mariage... Ah! c'est vrai, il est marié depuis peu... reprit l'implacable policier. Alors, c'est doublement dommage...

Heureusement que M. de Raynal, ni M. Harel n'eurent de « balle dans le front »; ils en furent quittes pour une détention de quelques semaines.

N'est-ce pas joliment cette persécution du vainqueur établissant chez nous son système policier avec toutes ses ruses, ses inquisitions, sa loi des suspects? et comme M. Victor Tissot a bien fait de nous mettre sur la voie de l'espionnage alors que Paris regorge de gens bizarres qui n'ont d'autres moyens d'existence que les quelques thalers allemands qui leur viennent de l'empire germanique.

Je ne veux plus rien citer. Le livre entier est fait de chapitres intéressants. Tour à tour la presse, les femmes, les maisons publiques, le grand monde, l'armée et sont étudiés, disséqués au point de vue de la police et des rapports délateurs. Ce volume jette un jour nouveau sur le caractère allemand et je vous assure que ce dernier n'y gagne rien.

MARC DE VALLETRES.

SÉNAT

La séance s'ouvre à trois heures, sous la présidence de M. Le Royer.

On reprend la suite du divorce. C'est au rapporteur, M. Emile Labiche, qu'incombe la mission d'auteurs facile de réfuter M. Allou.

Il se place nettement sur le terrain du retour au code civil. Examinant la question des enfants, il conclut que les arguments de MM. Allou et Simon n'ont aucun poids pour une brutale interdiction du divorce.

M. Labiche relève spirituellement les arguments de M. Jules Simon. Jamais, dit-il, je n'ai été professeur de morale, mais je souffre de voir qu'on a calomnié la femme française à cette tribune.

La gauche applaudit à tout rompre. Le discours de M. Labiche produit une excellente impression sur l'esprit du Sénat.

L'orateur insiste particulièrement sur la comparaison faite entre la France et les nations étrangères. Refuser le divorce à la France, c'est avouer que par tempérament la France ne peut supporter une institution que la Belgique, la Suisse, la Hollande, l'Allemagne, se sont données. Et bien on calomnie la France. Le divorce peut s'établir en France et y rendre d'immenses services. Il faut donc admettre le principe du divorce et passer à la discussion des articles.

Ce discours produit une grande sensation et l'on sent comme un revirement dans la haute assemblée. Aux applaudissements de la droite, M. de Malleville rappelle qu'en 1848 une proposition de rétablissement du divorce fut aussitôt retirée de l'ordre du jour. Mais la clôture de la discussion générale est prononcée.

Aujourd'hui apparaît à la tribune l'un des derniers adversaires du divorce, le comte de Paris. On l'écoute peu et le Sénat décide, après le discours, de mettre en discussion le contre-projet de MM. Griffe et Salneuve.

M. Eymard-Duverney combat la rédaction de l'article 1er du contre-projet, qui lui paraît trop obscur.

M. Labiche explique que l'accord général s'est fait entre le gouvernement, la commission et les partisans du divorce, sur la rédaction de l'article du contre-projet Griffe.

M. le président met aux voix le paragraphe 1er de l'article 1er du contre-projet Griffe, portant abrogation de la loi de 1816 contre le divorce.

Par 160 voix contre 118, sur 278 votants, le Sénat adopte le paragraphe 1er de l'article 1er du contre-projet.

A ce moment, dans une tribune du côté gauche, occupée par des dames, éclate une salve d'applaudissements presque aussitôt étouffée.

La suite de la discussion est renvoyée à aujourd'hui.

M. de Gavardie monte à la tribune pour réclamer la discussion de son interpellation sur l'Egypte. C'était aussi peu en situation que possible.

Le Sénat décide que la date de discussion de cette interpellation sera arrêtée à la prochaine séance.

Le Sénat se sépare à six heures, et les commentaires sur la journée vont leur train, comme bien on pense.

LES CAUSES CÉLÈBRES

L'HOMICIDE LÉGITIME (4) De Jeufosse (1857) — Pechon — Postérie-Éscot

Quoi qu'il en soit, M. Odoard revient auprès de Mme de Jeufosse, lui rapporte les paroles du juge d'instruction et celles de Guillot, qui avait dit: « Ce n'est pas moi qui esalade le porc; si vous en doutez, tirez, et on verra que ce n'est pas moi. » Et Mme de Jeufosse, sans révéler au garde l'intérêt poignant qui la pousse à défendre son domicile, lui dit: « Mais, Crépel, veillez, au nom des promesses que vous avez faites à M. de Jeufosse à son lit de mort, veillez le magistrat à dit que sur celui qui s'introduit, la nuit, dans un enclos, par escalade, on pouvait tirer. »

Un soir, Mme de Jeufosse, dans son appartement, entend un coup de feu... on gémit...

Et vous voulez que Mme de Jeufosse aille amener dans ce château, en présence de sa fille, de la jeune institutrice, un homme tué, un homme qui fuyait, introduit là la nuit? Est-ce que c'était possible? Tout cela a duré vingt minutes, vingt-cinq minutes, une demi-heure, et, dans ce trouble, ce désespoir, ce tumulte, cette agitation, vous voulez aller ramasser ce cadavre sanglant et l'amener auprès de sa fille, de sa pupille! Vous voulez que l'on réfléchit froidement; dans cette situation déchirante, horrible, où l'homme le plus ferme perd la tête, quand les pensées les plus affreuses, les inquiétudes pour l'avenir, les bruits qui vont circuler, un homme mort chez soi, la justice, la curiosité... quand tout cela se précipite dans la tête d'une pauvre femme éperdue, qui serait dans ses bras sa fille, sa pupille, qui vont être compromises par cette situation affreuse, inouïe, amenée par M. Guillot lui-même!

Un malheur est arrivé. Mais n'est-ce pas la victime elle-même qui l'a voulu? N'avez-vous pas entendu des témoins sans nombre qui sont venus vous rapporter les détails obscènes que sa criminelle imagination avait inventés? Et l'on dit que M. Guillot était vraiment épris de passion! Ah! mon cœur d'homme est donc bien différent de celui des autres... je pense qu'il est pourtant près du vôtre!

Mais si un homme avait une vraie passion pour une personne belle, charmante, faible, qui lui fit oublier une femme belle, gracieuse, aimable, est-ce qu'il irait semer ainsi son secret dans les bois, dans les champs, à des confidentes... et leur raconter les circonstances obscures que l'art obscène des plus vils débauchés n'aurait pas imaginées? Et cet homme attachait au nom de Mlle de Jeufosse une réputation de débauché, et vous dites qu'il avait de l'amour! Non, non, il n'avait pas d'amour! Il avait de la vengeance, je ne sais quel horrible sentiment...

Récits faux, infâmes, calculs de débauché, calculs téméraires, odieux, froidement prémédités! Il vient là, avec ses amis, autour du parc, pour compromettre

amis. Ils vont au café Saint-Roch. En voilà pour huit heures.

— Jusqu'à minuit. — Jusqu'à minuit. — Il y dina, alors? — Il y dina. Si on ne les mettait pas à la porte, ils y souperaient!

— Et toi, pendant ce temps-là? — Les premiers mois de notre mariage, je me morfondais à l'attendre. Enfin je me décidai à lui faire observer qu'elle sortait de chez lui à huit heures pour ne rentrer qu'à minuit et demi, ce n'était la peine ni d'être marié, ni d'avoir un intérieur. Il est convenu avec moi que je devais, en effet, me morfondre à l'attendre tous les soirs, et comme il m'adore, il a tourné la difficulté en me prouvant l'avantage qu'il y aurait pour nous à renvoyer la bonne et à dîner dehors. De telle façon que trois cent soixante-cinq jours par an, je suis condamnée à déjeuner seule, à dîner au restaurant, et à juger, de l'heure que je t'ai dite à l'heure que tu sais, les coups de M. Chavenay. Aurais-tu eu ce courage?

Mme d'Yffinise sourit et prit les mains de Mme Chavenay qui, pour ne pas passer en arrière, partit d'un éclat de rire en laissant voir la rangée de ses dents blanches. Depuis longtemps, les échos de l'hôtel d'Yffinise n'avaient pas répété de rire aussi franc. La duchesse reconnut cette gaieté bruyante que Mme Chavenay avait déjà au couvent, alors qu'elle s'appelait Virginie Saucourt. Elle considéra la visiteuse qui n'avait pas changé. C'était toujours la même petite femme, un peu provinciale, mais gentille à croquer, avec sa chevelure ébouriffée, ses yeux noirs, pleins de vivacité, son nez retroussé, sa bouche remplie de bonne humeur, ses joues pleines et revêtues d'un duvet de pêche, son corsage bien tourné et ses mains grossoulottes qui faisaient craquer les gants.

Et il aurait de l'affection! Il allait porter des lettres, et il les retrouvait à la même place. Puis il les reprégnait et les montrait ensuite décachées à son confident Criquebœuf.

Et vous croyez qu'une jeune fille qui aurait lu des lettres les aurait laissées ainsi! Mais c'est le comble de l'absurde!

Et y a-t-il des lettres de la pauvre Blanche de Jeufosse? Y en a-t-il de Mlle Laurence? Non, non. Elle n'a jamais écrit; elle n'a jamais répondu... Non! non! Blanche de Jeufosse est pure!

On n'a rien pu dire, dans le refuge de la partie civile, qu'il y a eu des légèretés, des inconséquences! Ah! cela n'est pas: qu'un mot, qu'un regard aient échappé au bal, est-ce que tout cela aurait jamais pu justifier les horreurs, les obscénités, les infamies dont Guillot allait à tout venant faire les odieuses confidentes? Oui, oui, il est faux que Blanche ait été coupable, faux, faux, faux, qu'il y ait eu une séduction exercée sur Mlle de Jeufosse, mais j'irai plus loin; je demande s'il est possible, à côté de cette mère qui veille, qui ordonne de repousser celui qui vient dans son parc, de venir nouer des relations, des conversations coupables, quand la jeune fille est là, dans la chambre de sa mère, où elle couche, d'où elle ne sort pas? Et cela quand Guillot a répété cette parole odieuse: « J'aurai Blanche de Jeufosse, je la déshonorerai, je perdrai sa réputation, je l'empêcherai de se marier, et, si elle se marie, je la perdrai encore. » La dame Criquebœuf en a dégoûté...

Le témoin Criquebœuf se lève dans l'auditoire et dit quelques mots.

M. Berryer: Le témoin qui dément la déposition de sa femme, recueillie dans l'instruction écrite, corroborée par le témoignage de Mme Duféoy, est ce coiffeur confident, complaisant de Guillot, qui était autorisé à aller prendre à la poste les lettres qui arrivaient poste restante à Guillot de la part de femmes avec lesquelles il entretenait des amours adultères; c'est le coiffeur Criquebœuf!

Après cet incident, M. Berryer aborde la discussion des moyens de droit. Il repousse en quelques arguments saisissants celui invoqué de l'autorité de la chose jugée, et montre que l'inviolabilité du domicile et le respect des propriétés closes ne doit pas exister seulement pour les intérêts pécuniaires, mais pour l'honneur le plus sacré de tous, celui de l'honneur de la famille.

M. Berryer termine en ces termes: — En défendant une femme, j'ai dû en affliger une autre; qu'elle me pardonne: je la plains, cette première victime; puisse-t-elle ne pas traverser dans son veuvage les tourments, les angoisses amères de cette autre, depuis si longtemps brisée par toutes les douleurs! Mais, que celle-ci est plus à plaindre et combien je voudrais vous faire comprendre l'immensité de son malheur! Quelle que soit votre déclaration, et il est impossible qu'elle ne la rende pas à la liberté, quelle que soit, dis-je, votre déclaration, son infortune est sans bornes. Que sera la liberté pour elle, quand le scandale de l'audience aura retenti partout, quand les hommes de la presse, venus de tous les points, vont le répandra dans tous les lieux! En l'acquittant, vous l'aurez maintenue dans son droit, ou plutôt, vous vous serez maintenus dans votre droit, dans le droit de tous, dans le droit sacré, inattaquable du foyer.

Mais, pour elle, que sera son acquittement? Que deviendra sa fille, en butte aux jugements téméraires, aux légèretés de la curiosité publique? Ah! si j'ai défendu la mère avec quelque ardeur, puisse-je en retrouver encore assez pour vous faire partager ma conviction profonde de la pureté de la jeune fille. Je ne puis protester qu'avec le cœur d'un homme de l'innocence de Blanche de Jeufosse; j'y crois à cette innocente, comme j'ai cru au droit de sa mère de la défendre; pauvre jeune fille, si on ne me croit pas, vous aussi vous allez être l'objet de soupçons, d'interprétations malveillantes; vous allez mener une vie à jamais déplorable, et, dans ce procès qui compte tant de victimes, vous serez la plus jeune, la plus malheureuse victime!

A peine l'illustre orateur a-t-il terminé cette magnifique improvisation, que des applaudissements éclatent de tous côtés dans l'auditoire. — Ces applaudissements sont inconvenants, s'écrie M. le président; quel qu'il soit le talent du défenseur, ils ne sont pas dignes du respect de la justice. — C'est le talent que nous ap-

plaudissons, dit un des assistants. — Ce n'est pas du talent, répond M. Berryer d'une voix émue, c'est du cœur! Et les applaudissements recommencent. — Sous l'impression de l'émotion qui m'opresse moi-même, dit M. l'avocat général, je ne puis demander la répression de ces manifestations.

Le lendemain, le jury rendit, comme on pouvait s'y attendre, un verdict d'acquiescement en faveur des quatre accusés. Statuant sur les conclusions de la partie civile, la cour les condamna aux dépens pour tous dommages-intérêts. L'acquiescement des accusés de Jeufosse répond aux sentiments les plus respectables, et de tels verdicts sont une réparation et une garantie accordées à l'esprit de la famille.

Mais à côté de la question sociale, il y a une question légale; ce que la société a besoin, la loi quelquefois le condamne, et qui pourrait l'en blâmer? Cette opposition nécessaire de la loi écrite et de la loi morale veut être. Quelques exemples feront comprendre au lecteur jusqu'à quel point et dans quelle mesure la société, représentée par le jury, vient réviser, en pareilles circonstances, les arrêtés absolus du législateur.

A. FOUQUA.

EXTERIEUR

LA DYNAMITE A LONDRES Londres est terrorisée. Dans une seule soirée, cinq explosions de dynamite. Hier, à huit heures, en face du bureau du chef de la police à Scotland-Yard, première explosion. Il y avait, tout près de là, une file de voitures de place; quelques-unes ont été renversées, mises en pièces, des chevaux gisaient sous les débris et on ignore encore précisément quel est le nombre des victimes.

Quelques instants après cette première explosion, une seconde eut lieu dans Pall-Mall, en face de Carlton-Club; toutes les maisons du voisinage ont été fortement endommagées.

A neuf heures, deux nouvelles explosions dans Saint-James-Square. La façade de Winchester House, construite en pierres de taille, est lézardée; les fenêtres des maisons voisines sont brisées; il y a plusieurs blessés.

On a trouvé dans Trafalgar-Square dix-huit paquets de dynamite. Le bruit court que la gare de Victoria a sauté.

On lit dans la Pall Mall Gazette: On croit que la conférence se réunira le 23 juin ou vers cette date. On espère en haut lieu qu'avant cette date échoie la convention avec la France, établissant le contrôle multiple et fixant le terme de l'occupation anglaise, sera non seulement conclue entre M. Waddington et lord Granville, mais aussi acceptée par les autres puissances.

Les stipulations de la Turquie, l'exclusion de toute allusion au protectorat ou à l'annexion, ont déjà été acceptées, et la Porte a consenti à envoyer une armée d'opération de 15,000 hommes au Soudan et dans la Haute-Egypte.

Le gouvernement égyptien ne sera pas représenté à la conférence. Blum-Pacha, actuellement à Londres, assistera probablement aux séances de la conférence, comme représentant du gouvernement du khédive, mais n'aura que voix consultative.

EN RUSSIE On écrit de Pétersbourg au Mot d'Ordre: On parle beaucoup ici d'une manifestation allemande qui vient d'avoir lieu à Dorpat (provinces Baltiques). Les étudiants de l'Université de cette ville ont profité des fêtes données à l'occasion de la majorité du grand-duc héritier Nicolas Alexandrovitch pour faire montre de leurs sentiments intéressés et de leurs sympathies pour la Prusse.

Ces jeunes gens ont parcouru la ville, bannières déployées, en chantant des hymnes patriotiques allemands et surtout le fameux Weich am Rhein.

Dans les banquets qui ont eu lieu le soir, ils ont bu à leur empereur Guillaume et à la patrie allemande.

Le gouvernement est fort ennuyé de cet incident. Il avait bien envie de s'enivrer énergiquement, mais comme il est en ce moment dans les meilleurs termes avec la Prusse, il a donné ordre de faire le moins de bruit possible autour de l'affaire.

Cela ne veut pas dire que les manifestants se verraient indemnes de leur débaucherie; ils seront punis, mais seulement.

Pas plus que cette nouvelle invention de l'autocratie russe: la punition secrète!

On écrit de Saint-Petersbourg à la Gazette de Francfort: Une commission spéciale composée de plusieurs généraux et présidée par le grand-duc Vladimir vient d'ouvrir une enquête sur les progrès du nihilisme dans l'armée et la marine.

— Qu'y a-t-il fit la duchesse en sautant. — Je t'ai fait peur? — Une peur atroce. — Il y a qu'il est quatre heures. — Eh bien? — Eh bien! mon mari sort de son bureau avec ses trois acolytes. Mon supplice approche. Si je ne suis pas là, il ne commencera pas, et tant qu'il n'aura pas commencé, la pétrification durera. Tu vois quelle responsabilité pèse sur ma tête. Donc, je me sauve. J'espère que tu ne m'en veux pas de mon indiscretion. J'ai choisi l'instant où j'ai supposé que tu étais seule, car je l'avouerai qu'en présence du duc je serais morte de peur. Mme Virginie Chavenay chez un d'Yffinise! répète-moi que tu n'en veux pas.

— Je te répète, fit la duchesse en posant dans son berceau l'enfant rendormi, que tu es une sotte d'avoir des idées comme celles-là. Plus tu viendras, plus tu me feras plaisir. Aussi bien, poursuivait-elle, en changeant de ton, tu as plus de chance de rencontrer ici ton ancienne amie Blanche de Courbeynes que la duchesse d'Yffinise. Le duc est un peu comme ton mari.

— Il joue aussi aux dominos! — Non, il a d'autres moyens de distraction, comme tu dis. — Tant mieux! fit étonné Mme Chavenay en quittant la duchesse. Tu m'avais fait peur à ton tour!

(A suivre.)

FÊTES DES ENVIRONS DE PARIS

Dimanche 1^{er} juin et lundi 2 juin 1884
Arcueil-Cachan (Sceaux). — Grand concert vocal et instrumental. Le 2, représentation théâtrale. Cirque, jeux, bals, illuminations.
Argenteuil (Saint-Lazare, Nord). — Concert, grandes régates internationales offertes par le cercle « la Voile de Paris », courses de bateaux de plaisance à voiles, jeux, spectacles, bals, illuminations.

la place Paul de Kock, concert, jeux, tirs, bals.
Nanterre (Saint-Lazare). — A 2 heures, cérémonie du couronnement d'une rosière, jeux, spectacles, bal de nuit. — Le 2, bal d'enfants, jeux bal de nuit.
Nogent-sur-Marne (Est, Vincennes). — Grand mat de coq, concert par les fanfares, jeux, bal d'enfants et tombola.
Orsay (Sceaux). — Bal d'enfants, retraite aux flambeaux, bal de nuit.

COURRIER DES THÉÂTRES

Le soir, à l'Hippodrome, inauguration de la saison d'été. Ajoutons que c'est le début d'une nouvelle direction qui tient à honneur de conserver à cet établissement les sympathies du public.
Notre confrère Georges Boyer cesse de remplir les fonctions de secrétaire général à la Porte Saint-Martin à partir d'aujourd'hui.
Quatre théâtres fermeront ce soir leurs portes, à minuit, pour ne rouvrir qu'à la saison prochaine de soit :
Les Italiens, qui clôturent avec le Ballo in maschera ;
L'Odéon avec Antony ;
Les Variétés, avec Lili ;
Les Bouffes, avec les Mousquetaires au couvent.

de recevoir une comédie en trois actes, de MM. Paul Ferrier et Fabrice Carré. Cette pièce sera jouée vers le mois de janvier.
Devant le regain de succès obtenu par les dernières représentations de Jour et la nuit, la direction des Folies-Dramatiques a décidé de donner encore le charmant ouvrage de Lecocq les dimanche et lundi de la Pentecôte. Cette fois et irrévocablement, le Roi de Carreau, de MM. Leterrier, Vanloo et de Lartigue, passera le mardi 3 juin, avec tous les artistes des Nouveautés, les décors et les costumes.
Mardi 10 juin, un grand concert aura lieu aux Italiens, au bénéfice de la petite-fille de Rameau.
Dès aujourd'hui, on peut s'inscrire aux Italiens.
C'est M. Fock qui dirigera l'orchestre de la Gaîté à partir de septembre.
Ancien répétiteur et chef d'orchestre de la Renaissance, M. Fock dirigeait depuis trois ans les chœurs des concerts Colonne. M. Debryère a fait là un bon choix.
Mlle Constance Resucbe est morte avant-hier, à Paris, à l'âge de 57 ans.
Mlle Resucbe fut une des plus jolies femmes de Paris. Toute jeune, elle joua la comédie, sous son prénom de Constance, dans les

théâtres de genre. Aux Variétés, en 1847, elle créa le rôle de Clarence Sannois dans la Sirène du Luxembourg, à côté de Charles Pérey.
En 1849, au Vaudeville, elle créa le rôle de Graindor, dans Breda-Street, de Clairville, Moreau et Stralind, en compagnie de Mmes Doche, Caroline Bader, Châteaufort, MM. Ambrise, Desbriens et Lecourt.
Revenue aux Variétés en 1853, elle créa le rôle de Nicole dans Tacouet ou l'acteur de Boulevards, où elle donna la réplique à Frédéric Lemaître, en même temps que Clarisse Miroy et Alice Ozy.
Mlle Constance créa encore des rôles dans les Quatre filles Aymon, Comment l'esprit vient aux garçons, les Compagnons du Tour de France, etc.
L'enterrement de Mlle Constance Resucbe aura lieu aujourd'hui à midi précis, en l'église Saint-François-de-Sales. On se réunira à la maison mortuaire, 123, avenue de Wagram.
MAURICE LEFÈVRE.

Torcy, 52. — S. p. M. Sauvalle, 25, quai des Chabannes-Augustins.
Chabanne (Casimir), tailleur, rue de Turbigo, 36. — S. p. M. Mercier, 6, boulevard Saint-Michel.
Laurent (Edouard), entrepr. de travaux publics, avenue d'Orléans, 109. — S. p. M. Mercier, 6, boulevard Saint-Michel.
Stabel, limonadier, rue Cadet, 5. — S. p. M. Mercier, 6, boulevard Saint-Germain.
Mangeot (Charles-Edouard), marchand de vins, rue de Bout-Durand, à Chantilly. — S. p. M. Bonneau, 6, rue de Savoie.
Mlle Guérin (Lucie), magasin de modes, rue de Rome, 60. — S. p. M. Lissoy, 33, rue Saint-André-des-Arts.
Société des Brasseries Austro-Françaises, traversée, rue d'Anvers, 7. — S. p. M. Mercier, 6, boulevard Saint-Michel.
Société générale des polisseurs sur métaux, siège rue des Handrières, 8. — S. p. M. Mercier, 6, boulevard Saint-Michel.
FAILLITES. — Concordat amiable. Consultations sur position générale et sur COMPTABILITÉ en retard et irrégulière. — A. SOUPEL, 44, rue Rambuteau.
Le Gérant : A. VIGIER.

A VENDRE OU A LOUER (MEUBLÉE) LA BELLE PROPRIÉTÉ D'ORMESSON

Près Enghien, avec jouissance de Parc, droit de Pêche et de Bateau sur le Lac. — Eau et Gaz. — Eclair et Remise. — 20 min. de Paris. Gare du Nord (30 trains par jour) — COMMISSION AUX INTERMÉDIAIRES. — Grand* facilité de paiement. — M. Lefebvre, avocat, 18, boul. Barbès, Paris.
GRANDS AVANTAGES pour personnes mariées SOUS LE RÉGIME DOTAL possédant de Titres (Rentés, Actions et Obligations). — COMBINAISONS PROCURANT IMMÉDIATEMENT une AVANCE DE 10 0/0 sur leurs titres frappés de totalité. S'adresser au correspondant du Notariat, 18, boulevard Barbès, Paris.

Les Annonces et Réclames sont reçues chez MM. LAGRANGE, CERF et C^o.

6, PLACE DE LA BOURSE

ET AUX BUREAUX DU JOURNAL, 8, RUE DROUOT, 8

Table of theatrical performances across various venues including Opéra, Opéra-Comique, Vaudeville, Bouffes-Parisiens, etc. Columns list the play title, cast members, and performance times.

Dernière Heure

On a fait courir le bruit qu'un mouvement insurrectionnel s'était produit à Sfax. Quelques journaux s'étant fait l'écho de cette nouvelle à sensation, nous sommes en mesure d'affirmer qu'elle est de pure invention.
L'évêque de Verdun est décédé cette nuit.
M. Cambon, préfet du Nord, est arrivé ce matin à Paris, où il vient conférer avec le ministre de l'Instruction publique.

La séance 2 h. 30.
La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Brisson.
Le procès-verbal de la dernière séance est adopté sans modification.
Le rapporteur de la commission des sucres dépose son rapport sur le bureau.
L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur la loi du recrutement.
Le président donne lecture du long article 18 actuellement en discussion.
Ce article énumère tout les cas de dispense du service d'activité en temps de paix.

Belgique Bruxelles, 31 mai.
Hier, a eu lieu le poll de l'association libérale de Bruxelles.
Quinze députés sortants ont été réélus. Il y a ballottage entre MM. Robert et de Mol.
BULLETIN FINANCIER Samedi 31 mai 1884
La réponse des primes a donné lieu à une lutte assez vive. Les spéculateurs craignant d'avoir sur les bras le ferme qu'ils ont dû acheter pour se couvrir, se sont efforcés de relever les cours. Cette tentative in extremis n'a qu'à moitié réussi.

Table of stock market data (Bourse de Paris) for May 31, 1884. Columns include stock names, opening prices, closing prices, and changes.

Table of stock market data (Bourse de Paris) for May 31, 1884. Columns include stock names, opening prices, closing prices, and changes.

Table of stock market data (Bourse de Paris) for May 31, 1884. Columns include stock names, opening prices, closing prices, and changes.